

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 08 Septembre 2020</p>	<p>Envoyé en préfecture le 17/09/2020 Reçu en préfecture le 17/09/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200908-CC_137_2020-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 31 Suppléant : 4 Absents : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 137/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes d'Anglefort, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 03 Septembre 2020</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Bernard THIBOUD, Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUÉDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Gilles CALLET donne son pouvoir à Gérard LAMBERT.</p> <p>Suppléant : Alain CAMP représenté par Serge ROUX, Philippe JACQUESON représenté par Annie PLESSIS, André BOUCHET représenté par Daniel BARRIL, Florence POZZO représentée par Philippe MOTTET.</p> <p>Absents : Carole ETTORI, Pascal COULLOUX, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur David BANANT est désigné secrétaire de séance</p>	

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des délégués de la CC Usses et Rhône à la SEMCODA.

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usses et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020.

Considérant que la CC Usses et Rhône est actionnaire de la Société d'Économie Mixte de la Construction de l'Ain (SEMCODA).

Le Président rappelle que la CC Usses et Rhône est actionnaire de la SEMCODA avec 731 actions. Il informe que la CC Usses et Rhône, ne pouvant être représentée directement au Conseil d'administration, doit désigner un délégué qui la représentera au sein de l'Assemblée spéciale des actionnaires. Il rappelle que l'Assemblée spéciale des actionnaires se réunit au moins une fois par an et que le délégué désigné devra présenter au Conseil communautaire le rapport écrit portant sur l'activité de la société.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉSIGNE le délégué titulaire suivant : Paul RANNARD.

NOTIFIE cette délibération à la Société d'Économie Mixte de la Construction de l'Ain (SEMCODA).

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le

SLOW

ID : 074-200070852-20200908-CC_137_2020-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.